

# Exposition-Concours « Ma liberté de choisir »

Du 10 au 28 septembre 2015

Par le

Comité de Promotion de la Santé Sexuelle, association de loi 1901 à but non lucratif

N°Ridet : 0274613

Code APE : 94.997

Adresse postale : BP 3296, 98 845 Nouméa Cédex

Tel : 28 63 38

Site : [www.sexo.nc](http://www.sexo.nc)

Contact Mail : [cp2s@cp2s.nc](mailto:cp2s@cp2s.nc)



## Cahier des charges

### Article 1 : Objet

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception, le Comité de Promotion pour la Santé Sexuelle (CP2S) organise une exposition-concours intitulée « Ma liberté de choisir ».

La thématique retenue est celle de la libération de la femme notamment au travers de la liberté du choix de contraception.

L'objectif de ce concours est de mobiliser les consciences autour du droit des femmes à avoir le choix, soit à disposer de leur corps et ce notamment grâce aux moyens existants en termes de contraception.

« Ma liberté de choisir » implique :

- D'avoir le choix de ses projets de vie : vivre son enfance, son adolescence, sa vie étudiante, son entrée dans la vie active, sa vie de parent éventuellement... et toutes les vies dont on fait le choix ;
- D'avoir un enfant si tel est le projet, au bon moment. L'opportunité est donnée de ne pas subir une grossesse, mais de la programmer pour mieux l'accueillir dans sa vie de parent.

Avec tous les progrès de la science sur les nombreux moyens de contraception, chaque femme, selon la période de sa vie, peut trouver un moyen de contraception qui répond à ses besoins.

Les méthodes de contraception utilisées se déclinent en plusieurs catégories selon qu'elles agissent par voie locale ou générale, ou selon leur mode d'action mécanique ou chimique, ou encore selon leur durée

d'emploi. Pour la plupart, ces méthodes concernent essentiellement la femme. Et les femmes ont aujourd'hui du choix !

Et pourtant, le nombre de jeunes ayant des rapports sexuels sans moyen de contraception est toujours très important et le nombre de grossesses non désirées est tragiquement trop élevé.

Un autre challenge est à relever : celui de lever les freins à l'utilisation de ces derniers par l'information, et l'éducation, en vue d'un changement de représentations dans la société, sur la place de la femme et sur l'exercice de leurs droits avec fierté.

Ne pas avoir honte de parler de contraception, en faire un sujet comme les autres !

Les participants au concours sont invités à créer un support artistique sur le thème de la libération de la femme par la contraception.

Il s'agit de réaliser une création, sur le support visuel de son choix, sur l'un des thèmes suivants :

- Ma vie, mes choix, ma contraception
- Maman et bien plus encore

2 catégories sont proposées aux candidats :

- **Catégorie Big foot** : pour les scolaires de – de 18 ans. Le positionnement des jeunes est d'autant plus important sur une question comme celle là puisqu'ils représentent le premier public ciblé. « Un petit pas pour l'artiste qui est en soi, un grand pas pour la société de demain. »
- **Catégorie artiste engagé** : pour les artistes de plus de 18 ans, amateurs ou confirmés. Une catégorie pour les artistes parce qu'ils participent au changement de mentalité et accompagnent l'évolution de la société.

## Article 2 : Modalités d'inscription

Tous les artistes plasticiens, peintres, sculpteurs, photographes, souhaitant participer à l'exposition, doivent envoyer leur dossier de candidature avant le 14 août 2015 par mail [cp2s@cp2s.nc](mailto:cp2s@cp2s.nc) ou par la poste au CP2S, BP3296 98845 Nouméa Cédex.

Le bulletin d'inscription (identité de l'artiste, contact, détails sur l'œuvre, catégorie du concours) doit être dûment complété et signé.

## Article 3 : Sélection des œuvres

Une sélection des œuvres aura lieu la troisième semaine d'août avec un jury composé de représentants de l'association, de la culture, de la santé et de l'enseignement.

## Article 4 : Dépôt des œuvres

Les artistes devront remettre leurs œuvres au local du CP2S, 14 Rue Frédéric Surleau à Nouméa du 1<sup>er</sup> au 9 septembre.

Un récépissé de dépôt sera réalisé et remis à l'artiste pour chaque œuvre confiée.

Les œuvres devront être prêtes à être exposées, à savoir que les tableaux et autres œuvres si elles sont destinées à être accrochées, devront être munies du dispositif d'accrochage (crochet, anneau, fil ...)

### **Article 5 : Stockage, transport et responsabilité**

Dans l'attente de l'ouverture de l'exposition, les œuvres préalablement emballées, par les artistes de façon à protéger l'œuvre de tout dommage, seront stockées au local du CP2S. Le transport sur le lieu d'exposition sera réalisé par le CP2S. Après la clôture de l'exposition, les œuvres seront rapatriées au local du CP2S. Le CP2S se décharge de toute responsabilité en cas de dommages des œuvres durant cette période de stockage et de transport.

### **Article 6 : La remise des prix**

Les artistes participant à l'exposition-concours sont invités à la soirée de clôture où seront décernés les prix aux artistes sélectionnés pour les deux catégories citées préalablement.

Les prix en jeu seront :

- Pour la catégorie « Big Foot » : un cadeau d'une valeur de 30 000 fcfp,
- Pour la catégorie « artiste engagé » : un cadeau d'une valeur de 30 000 fcfp.

### **Article 7 : Retrait des œuvres**

Les artistes et propriétaires s'engagent à respecter l'heure de retrait des œuvres qui correspond à la fermeture de l'exposition au public le 28 septembre 20h.

Au-delà, les artistes pourront récupérer leurs œuvres au local du CP2S au 14 rue Frédéric Surleau.

### **Article 8 : médiatisation**

La médiatisation sera assurée par l'envoi d'un dossier de presse, internet, Facebook et affiches. Les artistes autorisent, à titre gratuit, le CP2S à prendre des photos et à les diffuser dans le cadre de la promotion de l'évènement.

### **Article 8 : Organisation Exposition**

- Dossier d'inscription des artistes à rendre avant le 14 aout
- 3<sup>ème</sup> semaine d'aout : jury de sélection et réponses aux candidats
- Remise des œuvres sélectionnées sur le lieu d'exposition du 7 au 10 septembre 15h
- Vernissage : le jeudi 10 septembre à 18h en présence des artistes, partenaires, invités, et public.
- Horaire grand public : 8h-12-13h-16h du lundi au vendredi
- Horaire public scolaire + échange-débat animé par le CP2S: sur inscription auprès du CP2S.
- Semaine 38-39 : Sélection des primés par le jury
- Clôture : le lundi 28 septembre à partir de 18h30- conférence+ remise des prix
- Retrait des œuvres à partir du 28 septembre à 20h jusqu'au 9 octobre au local du CP2S, sur RDV auprès du Comité de Promotion de la Santé Sexuelle au 28.63.38.

## Bulletin d'inscription

# Exposition-concours Contrat Libertés

Clôture des candidatures le 14 aout 2015

Nom Prénom : .....

Nom d'artiste : .....

Adresse : .....

Code Postale : ..... Ville : .....

Téléphone/ Portable : .....

Mail : .....

Site internet : .....

Page Facebook : .....

Œuvres proposées :

	Titre éventuel	Format / dimension	Techniques	Prix estimé
1				
2				
3				
4				
5				

Pièce à joindre : une photo de chaque œuvre

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition-concours organisée par le CP2S et j'en accepte les conditions.

Fait à ..... Le..... 2015

Signature